



## Problème aménagement pour personne a reconnaissance handicapée

Par **APPS13**, le **16/02/2014** à **05:23**

Bonjour,

Voici mon souci actuel. Je suis Agent de sécurité en magasin je travail pour une société privée en sécurité. Je suis dans la boîte depuis 4 mois je suis en CDI avec un contrat de 151H. Je suis reconnu (travailleur handicapé). J'ai des soucis niveau des mes oreilles. J'ai prévenu mon chef de poste, que je ne pouvais pas faire plus de 7h d'affilés. Qui a prévenu mon patron part la suite. Se qui suit :

Sachant mon souci et ma reconnaissance de travailleur handicapé, je n'ai jamais eu 151H de boulot soit 80H a 120H travailler dans le mois. Se qui m'apporte a une paye de 600€ a 850€.

Ma première question et :

Doit-il me payer les 151H ?

Puis un autre souci ce présente actuellement.

Le 12 décembre 2013, roulant dans mon véhicule (hors cadre boulot)

J'ai eu un accident de voiture léger. (Deux hématome et un souci de sommeil après cette accident, deux jour après j'ai repris le boulot) J'ai donc travailler avec 2 ou 3 heures de sommeil (se qui me donner une air fatigué), sauf qu'un bout d'un moment avec le froid et la fatigue je suis tomber malade. (Un souci se présenter avec l'envoyé de mon arrêt de travail avec la poste) mon employeur a reçu 1 semaine après ma fin de mon arrêt maladie qui étais de (1 semaine). Le moment ou la mettre lui et parvenue, mon employeur ma fais appelle;

(Voici, ses parole:

Mr ....., je voulais vous faire parvenir que votre arrêt maladie mes t'arriver. Je voulais vous faire part qu'une lettre de convocation va vous être envoyer. Je voulais savoir, si vous voulez toujours travailler avec nous ?. (Ci je voulais toujours travailler dans ma boîte actuelle que le mois de (Mars 2014) les heures que je devais effectuer et de 12h dont 1h en plus ( repas) (dans l'heure de repos nous avons pas le droit de quitter notre poste, mes nous avons le droit

de prendre le temps que l'on souhaite a n'importe quel heur de la journée, mes qui ne dépasser pas les 1H).

Ma deuxième question et :

Je n'ai toujours pas repris le travail depuis le début dût mois de février mon employeur doit t'il me verse une somme ?

Ma dernière question et :

A t'il le droit de me faire travailler ces 12H et les 1H de repos ( sachant que mon employeur a ma reconnaissance de travailleur handicapé). Ou il doit aménager les heurs pour moi.

(Sachant qu'après 7H de boulot mes oreille siffle de plus en plus fort jusqu'à la limite d'un souci (otite ou autre).

Je vous remercie de votre réponse futur et pardonner de mes faute d'orthographe (cela fais parti malheureusement de mon handicapé).